

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1154 autorisant, le remboursement à l'entrepreneur Saleh Ibrahim,, adjudicataire des travaux pour l'extension de la pharmacie et des garages à l'Hôpital Principal, du cautionnement de 91.500 francs réalisé suivant récépissé n° 196 du 30 juin 1952

n° 1154

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 novembre 1952

Numéro JO
n° 13 du 01/12/1952

Date du numéro
1 décembre 1952

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 6 de l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 1946

Vu la demande de M. Saleh Ibrahim, entrepreneur à Djibouti

Sur la proposition du Directeur du Service des Travaux publics,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé le remboursement à l'entrepreneur M. Saleh Ibrahim, adjudicataire des travaux pour l'extension de la pharmacie et des garages à l'Hôpital Principal, du cautionnement de quatre-vingt-onze mille cinq cents francs (91.500 fr.), réalisé suivant récépissé n° 196 du 30 juin 1952.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera. .

Le Gouverneur, N. SADO'UL.